



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Stamp: COURRIER DÉPARTÉMENTAL SUCT, Le 12 NOV. 2015, ADS, GVD, AST, SPO, NAB, Pour service de secours, Pour information, VISA

Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,

Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer
62 Boulevard de Belfort
CS 900 7
59042 LILLE Cedex

Service Prévision du Groupement 5/FD/CD n° 21116
Affaire suivie par : Adjudant chef Claude DUFOUR
☎ : 03.27.08.61.19
📠 : 03.27.08.61.29

Lille, le - 9 NOV. 2015

Objet : PORTER A CONNAISSANCE - MONTIGNY EN CAMBRESIS

Plan Local d'Urbanisme

PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 11 points d'eau incendie (PEI) publics, répartis comme suit :

Types Natures	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
PEI public(s)	6 PI – 4 BI	1 Citerne enterrée de 90 m ³
PEI privé(s)		

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone(s) non défendue(s) de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre : Rue de la paix, rue Victor Hugo, rue Gambetta et sur la D45.

- Zone(s) où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non-conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m³/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m³ :

N°PEI	TYPE	Adresse	Débit/volume d'eau constaté
1	PI 100	Rue Mazurier	25 m ³ /h
2	BI	3 rue Gambetta	40 m ³ /h
3	PI 100	7 rue Zola	53 m ³ /h
4	BI	15 rue de la paix	14 m ³ /h
5	BI	17 rue Jean Jaures	32 m ³ /h
6	BI	19 rue Voltaire	26 m ³ /h
7	PI 100	Rue Voltaire	16 m ³ /h
8	PI 100	Route de Clary	26 m ³ /h
9	PI 100	Rue de la paix	15 m ³ /h
10	PI 100	D98	14 m ³ /h

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est considérée comme insuffisante, de ce fait le SDIS59 pour certain type d'incendie assure un renforcement opérationnel.

Tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de défense incendie.

2/ Accessibilité des secours :

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manoeuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

Aucune difficulté n'est connue.

3/ Liste des Établissements Recevant du Public (ERP) :

1 ERP (**sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil**) est implanté dans la commune :

Nom	Adresse	Type(s)	Catégorie	Effectif public
Salle polyvalente	13 Rue Voltaire	L	4ème	249

4/ Liste des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

La commune ne comporte pas d'immeuble de grande hauteur

5/ Liste des établissements classés SEVESO seuil Haut :

La commune ne comporte pas d'établissement classé SEVESO seuil Haut.

6/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE :

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Établissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Aucun établissement ne fait l'objet d'un recensement en ETARE.

7/ Existence de Plan de Prévention des Risques :

La commune est soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels.

8/ Implantation de Centre d'incendie et de secours :

La commune est défendue en premier appel par le CIS CAUDRY, situé rue du bois Du Pont 59542 CAUDRY.

9/ Existence d'aléa(s) répétitif(s) :

La commune a subi les aléas d'origine naturelle suivants, avec Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Catastrophe(s) naturelle(s)	Date début	Date fin	Secteur(s) impacté(s)
Inondation, coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	
Inondation, coulée de boue	11/09/2008	11/09/2008	

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord,


Colonel Gilles GRÉGOIRE *cd*

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 5
- Monsieur le Chef du CIS CAUDRY